



A Souilhanelles, le 8 mai 2022

SOUILHANELLES

Après la commémoration solennelle du 8 mai 1945, le Conseil Municipal souhaite rendre hommage à 2 « fantassins » : sur le terrain, 2 personnes élues ont été essentielles pour que notre village devienne un lieu de vie aussi agréable. Il s'agit d'Etienne CRESPIY, qui fut Conseiller Municipal puis maire de la Commune, et de Camille ANDRE, adjoint du maire de SOUILHANELLES.

On aurait tort de croire que le quotidien du maire et des élus est une sinécure, avec mariages, vins d'honneur, et discours aux enterrements. La palette des tâches est très étendue au contraire :

- Voirie et circulation, équipements routiers et sécurité, et prévention des risques,
- Eclairage,
- Adduction d'eau potable, réseaux de communication, internet,
- Assainissement,
- Espaces verts
- Cimetière, Eglise, Gestion des bâtiments municipaux,
- Urbanisme,
- Ecole,
- Consultations électorales,
- Etat civil,
- Aides sociales,
- Tranquillité et sécurité,
- Déchets et propreté,
- Intercommunalité, ...

Mais aussi :

- Gestion du personnel communal technique et administratif,
- Budget et équilibre financier,
- Fiscalité, ...

Depuis 1995, et jusqu'en 2020, Camille ANDRE a tenu le rôle de conseiller municipal et plus particulièrement de 1^{er} adjoint : au total, 9125 jours de mandat, pendant lesquels il a agi au quotidien pour le bon fonctionnement et la mise en valeur de SOUILHANELLES.

Etienne CRESPIY, quant à lui, a œuvré durant 37 ans sur la commune : conseiller municipal puis maire, c'est au total 13 505 jours d'engagement pour lesquels nous souhaitons aujourd'hui le remercier.

La disponibilité, l'écoute, la clairvoyance et les réalisations de ces deux illustres personnages ont apporté beaucoup aux habitants que nous sommes. Nous sommes donc heureux de pouvoir aujourd'hui leur exprimer notre grande reconnaissance et de leur offrir à chacun un souvenir personnel en remerciement de leur engagement pour SOUILHANELLES.

Le Maire

Didier MAERTEN

Mairie de SOUILHANELLES – 1 rue de la Fontaine – 11400 SOUILHANELLES

04.68.60.03.92 ; commune-de-souilhanelles@orange.fr

Ouverture public : Lundi matin et après-midi - mercredi matin - Jeudi matin et après-midi